

# PLATEFORME DU SERVICE CIVIQUE

## *La Mission Locale du pays salonais*

C'est un engagement citoyen au service de la collectivité

Ce sont des missions diversifiées adaptées à tous les projets selon 7 thématiques

Être jeune 16 à 25 ans, c'est la seule condition ?

Pour toutes les associations, collectivités territoriales et établissements publics  
« ce dispositif est fait pour vous »

Une plateforme Mission Locale pour vous dégager de toutes les formalités liées à la réalisation de votre projet



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Les volontaires doivent être mobilisés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. Le Service Civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel. L'objectif est aussi de faire émerger une génération de personnes engagées.

### La durée

6 mois et 24 heures par semaine, dans 7 grandes domaines :

- Solidarité
- Santé
- Éducation pour tous
- Culture et Loisirs
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté
- Intervention d'urgence.

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les structures pouvant engager des jeunes en Service Civique sont :

- Les associations
- Les collectivités territoriales
- Les établissements publics

Une mission complémentaire de l'action des bénévoles et/ou des salariés de l'organisme, au sein duquel, les jeunes effectuent leur mission sans s'y substituer ; le volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines, etc.).

Le coût pour la structure d'accueil s'élève à 106,94€ par mois.

*Ensemble  
on  
s'engage*

## LES JEUNES

16 à 25 ans, de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne, ou résidant depuis au moins un an en France.

### Les pré-requis

Aucune condition de diplôme, seuls comptent les savoir-être et la motivation.

### Les avantages pour les jeunes

- Une indemnité de 577 euros net mensuelle, 2 jours de congés par mois ou 3 jours de congés pour les mineurs.
- Une protection sociale et cotisation pour la retraite
- Un accompagnement par un tuteur
- Des formations internes et civiques

L'aide au logement conservée durant la mission

Les compétences acquises, lors d'un service civique en rapport avec le contenu d'un diplôme, sont prises en compte au titre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

La « carte de service civique » remise au début du contrat du volontaire est valable un an. Elle permet de justifier le statut de bénévole et d'obtenir quelques avantages sur présentation, au même titre qu'une carte étudiante.

Compatible avec une poursuite d'étude ou un emploi à temps partiel.

## LA PLATEFORME DE LA MISSION LOCALE DU PAYS SALONNAIS

L'agrément de Service Civique : La Mission locale porte l'agrément pour les structures dépendant de son territoire.

Le recrutement d'un volontaire : la Mission locale se charge du pré-recrutement et vous soumet les CV. Vous restez seul(e) décisionnaire du recrutement suite aux entretiens que vous aurez tenus.

Le tutorat : une conseillère de la Mission locale est chargée d'accompagner le/la jeune recruté(e) à construire son projet professionnel et à préparer les étapes de l'après service civique.

Les formations : la Mission locale organise et gère la formation citoyenne et l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours). Ces formations, inscrites dans le cahier des charges national du Service Civique, sont obligatoires.

Le suivi et le contrôle : la Mission locale élabore avec vous le bilan du service civique.

La rémunération du bénévole : la Mission locale rémunère les jeunes en service civique et assure le suivi avec l'ASP (Agence de Service et de Paiement).



Renseignements : Mission Locale du Pays Salonnais  
Shakira Shamtally - 04 90 56 28 21  
service.civique@ml-salon.fr  
www.ml-salon.org